



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 décembre 2021
DÉPARTEMENT Haute-Saône	
ARRONDISSEMENT Lure	
Attribution d'aides financières à des associations de droit privé pour l'organisation d'accueils collectifs à caractère éducatif sur les temps péri et extrascolaires : du 1er septembre 2021 au 31 août 2022	
DÉLIBÉRATION N° 2021 – 147	<p>Le 6 décembre de l'année deux mille vingt et un à 19H00 à St-Sauveur, Salle Polyvalente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.</p> <p>Le Conseil Communautaire nomme Mme Claudette FAIVRE-BAZIN secrétaire de séance.</p>
En exercice : 38 Titulaires présents : 27 Suppléants présents : 1 Pouvoirs : 8 Nombre de votants : 36	

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	POUV	Gabriel MIGNOT	Maryline MANTION	P	
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	P		Gabriel MIGNOT	P	
Jérôme BERNARD	POUV	Béatrice LEPAGNEY	Isabelle FORMET	P		Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	POUV	Martine BAVARD	Nicolas NURDIN	POUV	Éric PETITJEAN
Frédéric BURGHARD	P		Sylvie GAVOILLE	P		Éric PETITJEAN	P	
Michel CALLOCH	P		Bernard GIRE	P		Sébastien RICHARDOT	P	
Christian CHAMAGNE	POUV	Sébastien RICHARDOT	Philippe GÉRARD	EXCUSE		Catherine SALFRANC	P	
Roland CHAMAGNE	P		Gérard GROSJEAN	P		Alain SCHELLE	EXCUSE	
Joël DAVAL	SUPP	GUY MAUFFREY	Stéphane KROEMER	POUV	Loïc LABORIE	Nathalie SIRVEAUX	P	
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	P		Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	P		Rodolphe WACOGNE	P	
André DIRAND	P		Béatrice LEPAGNEY	P		Laurent ZIEGLER	P	
Nathalie DIRAND	P		Pascale MANGIN	POUV	Laurent ZIEGLER			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par

Exposé

Afin d'impulser un objectif de dynamisme local et d'attractivité du territoire concourant à un bien être global, la Communauté de communes du Pays de Luxeuil est compétente en matière d'accueil de loisirs sur les temps péri et extrascolaires jusque 12 ans révolus dans le cadre du contrat enfance jeunesse signé avec la CAF, ainsi que ses modifications éventuelles, incluant le service de restauration.

A ce titre, elle développe et valorise les actions en direction des enfants du territoire sur les temps :

- **périscolaires**, qui ont lieu lorsqu'il y a école dans la journée :
 - de la période d'accueil du matin avant la classe ;

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU		Envoyé en préfecture le 17/12/2021 Reçu en préfecture le 17/12/2021 Affiché le 	
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 DECEMBRE 2021		PAYS DE LUXEUIL ID : 070-247000755-20211206-D2021_147-DE	
Objet	Attribution d'aides financières à des associations de droit privé pour l'organisation d'accueils collectifs à caractère éducatif sur les temps péri et extrascolaires : du 1er septembre 2021 au 31 août 2022	Délibération n°2021	147	Page 2 sur 4

- du temps méridien (de la fin de la matinée de classe au retour en classe l'après-midi comprenant le cas échéant un temps de restauration) ;
 - de la période d'accueil du soir immédiatement après la classe ;
 -
- **extrascolaires**, qui se déroulent pendant les temps où les enfants n'ont pas école les vacances et mercredis.

La Communauté de Communes met en place sur son territoire des Accueils Collectifs à Caractère Educatif de Mineurs (ACCEM) en vue de répondre au besoin d'accueil sur les temps péri et extrascolaires. Ne disposant pas de personnel qualifié pour assurer la gestion, l'organisation et l'animation de ce service en régie, elle a fait le choix de s'appuyer sur des structures existantes pour assurer la gestion, l'organisation et l'animation de ce service.

Par son schéma directeur, la Communauté de communes a organisé l'offre des loisirs en direction des jeunes de 3 ans à 12 ans sur son territoire en confiant la mission à des associations comme suit :

- l'accueil extrascolaire urbain à l'ACSL
- l'accueil périscolaire urbain à Les Francas de Haute Saône
- l'accueil périscolaire périurbain : Les Francas de Haute Saône
- l'accueil extrascolaire périurbain : Les Francas de Haute Saône

Les associations ont présenté leurs demandes d'aide financière pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022. La commission « Services aux Familles – Petite Enfance – Enfance » s'est réunie le 24 novembre 2021 pour émettre un avis sur les aides financières aux associations et propose de retenir et de verser, comme indiqué ci-après, les montants des aides financières aux associations au titre de la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU			
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 DECEMBRE 2021			
Objet	Attribution d'aides financières à des associations de droit privé pour l'organisation d'accueils collectifs à caractère éducatif sur les temps péri et extrascolaires : du 1er septembre 2021 au 31 août 2022		Délibération n°2021	147
Page 3 sur 4				

Secteur géographique	Temps d'accueil	Prestataire	Montant proposé au titre de la période du 1 ^{er} septembre au 31 décembre 2021	Montant proposé au titre de la période du 1 ^{er} janvier au 31 août 2022	TOTAL
Secteur urbain	Extrascolaire	Association des Centres Sociaux Luxoviens (ACSL)	26 561 €	61 198 €	87 759 €
	Périscolaire	Franças de Haute-Saône	77 500€	153 230€	230 730 €
Secteur péri urbain	Périscolaire	Franças de Haute-Saône	80 000€	165 080€	245 080 €
	Extrascolaire	Franças de Haute-Saône	28 055€	70 020 €	98 075 €
Montant global			212 116 €	449 528 €	661 644 €

Pour mémoire, pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021, le montant global des subventions votées était de **648 679 €** soit, pour la nouvelle période une augmentation de **2 %**.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur de la commission « Services aux Familles – Petite Enfance – Enfance » ;

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le Conseil Communautaire

- **Décide** de retenir et de verser au titre de la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2021 le montant des aides financières aux associations conformément aux propositions de la commission spécialisée pour un montant de 212 116 € réparti comme suit :
 - ACSL : 26 561 €
 - Les Francas : 185 555 €

- **Décide** de retenir et de verser au titre de la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 août 2022 le montant des aides financières aux associations conformément aux propositions de la commission spécialisée pour un montant de 449 528 € réparti comme suit :
 - ACSL : 61 198 €
 - Les Francas : 388 330 €

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL		Envoyé en préfecture le 17/12/2021 Reçu en préfecture le 17/12/2021 Affiché le  ID : 070-247000755-20211206-D2021_147-DE	
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 DECEMBRE 2021			
Objet	Attribution d'aides financières à des associations de droit privé pour l'organisation d'accueils collectifs à caractère éducatif sur les temps péri et extrascolaires : du 1er septembre 2021 au 31 août 2022	Délibération n°2021	147	Page 4 sur 4

- **Décide** d'inscrire au BP 2022 les crédits nécessaires pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2022 correspondant soit 449 528 € au titre des subventions aux associations.
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer les conventions et tous documents y afférents ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à procéder à l'ensemble des opérations comptables nécessaires.

Pour la période 2021, les crédits sont disponibles au chapitre 65, article 6574-0211-422 du budget primitif du budget général 2021.

Pour la période 2022 ils seront inscrits au chapitre 65, article 6574-0211-422 du budget primitif du budget général 2022.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme

Le Président
 Jacques DESHAYES

